

Informations de base	
2008/2608(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Zimbabwe	
Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Zimbabwe	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/07/2008	Débat en plénière		Résumé
10/07/2008	Décision du Parlement	T6-0364/2008	Résumé
10/07/2008	Résultat du vote au parlement		
10/07/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2608(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0347/2008	09/07/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0364/2008	10/07/2008	Résumé

Résolution sur la situation au Zimbabwe

2008/2608(RSP) - 10/07/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

À la suite du débat qui a eu lieu le 9 juillet 2008, le Parlement européen a adopté par 591 voix pour, 8 voix contre et 21 abstentions, une résolution sur la situation au Zimbabwe, déposée par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN et Verts/ALE.

La résolution rappelle que l'élection présidentielle zimbabwéenne s'est déroulée le 27 juin 2008 en dépit du retrait du candidat présidentiel Morgan Tsvangirai en raison des violences et des restrictions accrues sur le parti et les militants de l'opposition. Les observateurs de la CDAA, le Parlement panafricain et l'UA ont déclaré que le déroulement du vote avait été entravé en raison des violences, en raison du non-respect des normes établies par la CDAA et l'UA, et que les résultats ne rendaient pas compte de la volonté du peuple.

Le Parlement souligne que les élections du 27 juin 2008 **ne peuvent être considérées comme légitimes** et condamne les campagnes de violences orchestrées par le gouvernement contre l'opposition avant le deuxième tour de l'élection présidentielle qui ont rendu impossible le déroulement d'élections libres et équitables au Zimbabwe. Les députés accueillent favorablement la déclaration des membres du G8, du 8 juillet 2008, en particulier leur refus d'accepter la légitimité d'un gouvernement qui ne reflète pas la volonté du peuple zimbabwéen, et invitent tous les pays africains et la communauté internationale au sens large à **refuser de reconnaître le régime de Robert Mugabe**. Ils appellent l'Afrique du Sud à jouer un rôle clé dans la région de la CDAA pour l'avenir du Zimbabwe, et regrettent le refus de l'Afrique du Sud, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, de déclarer cette élection illégitime.

L'UA, la CDAA et les Nations unies sont invitées à favoriser **un processus de médiation assorti d'un calendrier des négociations clair**, afin de permettre une résolution rapide et positive de la crise au Zimbabwe basée sur des élections libres et équitables. Pour que l'effort de médiation aboutisse à un dialogue national productif, les députés soulignent que des acteurs extérieurs, outre le président Thabo Mbeki, doivent intervenir, et que le dialogue national ne devrait pas se limiter aux deux partis politiques mais devrait plutôt inclure d'autres acteurs de la société civile, tels que les ONG, les églises, les syndicats et le parlement.

La résolution appelle à une **résolution négociée de la crise actuelle**, qui conduise à la création d'une administration transitoire et à mettre en place une **commission d'enquête** complète et indépendante sur les violations des droits de l'homme commises, étant entendu les auteurs de ces violations ne devraient bénéficier d'aucune impunité et être traduits devant un tribunal compétent et impartial. Elle invite la Chine et la Lybie à cesser d'apporter leur soutien au régime de Mugabe et les autorités sud-africaines et les États membres à ne pas déporter de réfugiés zimbabwéens et à leur accorder un statut temporaire jusqu'à ce que leur retour en toute sécurité soit possible.

Le Conseil et la Commission (le cas échéant) sont invités à :

- **renforcer ses sanctions ciblées** à l'encontre des membres du régime de Mugabe et des autres responsables de graves violations des droits de l'homme, dans le cas où les efforts de médiation ne seraient pas acceptés et où il ne serait pas mis fin aux violences orchestrées par l'État. Ces sanctions devraient être prises au niveau des Nations unies, y compris un embargo sur les armes et un gel complet des crédits de l'ensemble du gouvernement et du parti au pouvoir. En outre, de telles mesures coercitives devraient mentionner **le nom et la condamnation des hommes d'affaires responsables du financement du régime** répressif de la ZANU-PF, et comprendre la suppression de leur droit de résidence en Europe, ainsi que le refus, pour les membres de leur famille, d'accéder aux institutions dans le domaine de l'emploi et de l'éducation. Ces mesures doivent également concerner **les actionnaires des banques internationales** qui permettent le transit de revenus liés à la corruption ou qui accordent des crédits ou des investissements ;

- intensifier leur **engagement diplomatique vis-à-vis des gouvernements africains**, la CDAA et l'UA, mais aussi par rapport à d'autres acteurs importants, y compris le gouvernement chinois, afin d'identifier les positions communes sur la crise au Zimbabwe ;

- s'engager de façon spécifique vis-à-vis de **l'Afrique du Sud**, pays clé de la région, afin de faire savoir que l'impact de cette crise sur les pays voisins, notamment l'Afrique du sud, ne devrait pas être négligé dans la région ;

- dépêcher **une mission internationale d'observateurs** des droits de l'homme et d'observateurs électoraux au Zimbabwe ;

- renforcer le soutien aux défenseurs des droits de l'homme et à répondre adéquatement aux besoins humanitaires supplémentaires découlant de la crise politique ;

- **suspendre toute aide** distribuée par l'intermédiaire des autorités du Zimbabwe et à la faire distribuer au travers d'institutions et d'organisations internationales et internationales indépendantes à la place.

Les États membres sont invités à n'accorder **aucun visa** de visite sur le territoire européen à Robert Mugabe, à son cabinet et aux dirigeants de la ZANU-PF pour un quelconque motif national ou international que ce soit.

Enfin, le Parlement exprime son inquiétude au sujet des 10 à 40 % d'augmentation prévue du nombre de Zimbabwéens qui franchiront les frontières dans les semaines à venir. Il observe que parmi ces migrants, les enfants seront particulièrement vulnérables, exposés aux abus, et qu'ils seront contraints d'accepter des emplois dangereux, notamment de travailler comme mineurs, de manœuvrer des machines agricoles ou de se prostituer pour survivre. Il invite les bonnes volontés à rejoindre les structures du régime; exhorte la ZANU-PF à rejeter les forces anti-démocratiques et à agir en coopération avec le MDC, afin de rendre possible un changement rapide, avant qu'il ne soit trop tard.